

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 007-200039808-20260428-2026_04_017-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 avril 2026

Convocation du 21 avril 2026

N° 2026_04_017

Objet : Administration Générale – Désignation des délégués au Syndicat mixte NUMERIAN

Le 28 avril 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Ruoms, salle Rionis, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Antoine ALBERTI, Jean-Claude BACCONNIER, Olivier BERTRAND, Didier BOULLE, Jean-Christian BRUEYRE, Chantal CAPELLE, Vincent CERVINO, Franck CHABAUD, Bernard CHARNAY, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Delphine CHLIEH, Guy CLEMENT, Nicolas CLÉMENT, Yvette DARNoux, Jean-François DEGORE, Arlette DENEAZ, Valérie DEVUN, Denise GARCIA, Robert GUERRAIRI, Nadège ISSARTEL, Laura JACQUET, Gisèle LUZZI, Jean-Yves MARAINE, Gérard MARRON, Jean-Yvon MAUDUIT, Hervé OZIL, Yves RIEU, Yves TESTUT, Frédéric TOULOUZE, Xavier TOURRE, Laurent UGHETTO, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Colette VIGNE, Nathalie VOLLE

Pouvoirs : Samy CHEMELLALI à Laurent UGHETTO, Laurence HOTTE à Hervé OZIL

Absent : MOREAU Béatrice

Secrétaire de séance : Jean-François DEGORE

Nombre de membres en exercice : 40 - nombre de membres présents : 37

Nombre de pouvoirs : 2 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5711-1, L.5212-7, relatifs à la représentation des établissements publics de coopération intercommunale au sein des syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte NUMERIAN.

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche est adhérente à NUMERIAN.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de Communes est représentée au sein du comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Il convient donc de procéder à la désignation de ces représentants.

Le Conseil communautaire, après discussion et délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne les représentants de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche appelés à siéger au sein du comité syndical de NUMERIAN

Délégué titulaire : Jean-Yvon MAUDUIT

Délégué suppléant : Luc PICHON

La présente délibération sera notifiée au Président du NUMERIAN et transmise à Monsieur le Préfet de l'Ardèche conformément aux dispositions en vigueur du Code général des collectivités territoriales.



Le Secrétaire de séance
Jean-François DEGORE